

Hauterive » Les citoyens ont accepté, lors de l'assemblée communale jeudi soir, que la commune soutienne la mise en place de cette structure.

Un cabinet de médecins pourrait s'installer en 2020 dans l'ancien bâtiment de la poste à Posieux. Les citoyens d'Hauterive ont accepté jeudi soir, lors de l'assemblée communale, que la commune soutienne l'établissement de cette structure. «Nous avons prévu de soutenir ce projet par une forme de garantie. La commune s'engagerait à couvrir, en cas d'échec du projet, 25% du surcoût engendré par l'aménagement spécifique d'un cabinet médical», explique le syndic Dominique Zamofing.

Il insiste sur l'importance d'avoir dans la commune un service médical. «Le médecin actif dans notre commune devrait partir à la retraite dans 3 ans. Et ce nouveau cabinet devrait héberger deux médecins au minimum.» Il se réjouit que la majorité des citoyens présents aient accepté cette proposition du Conseil communal. «Nous avons demandé aux citoyens une décision de principe, et nous reviendrons en 2020 avec une proposition plus précise.»

La baisse d'impôts proposée par le Conseil communal pour 2020 a aussi été acceptée, selon le syndic. L'impôt communal passera donc de 74 à 72 centimes par franc versé au canton, mais uniquement pour 2020 dans un premier temps. «On pourrait proposer de prolonger cette baisse si on constate que ça fonctionne dans les comptes», précise Dominique Zamofing.

L'ensemble des investissements pour 2020 a aussi passé la rampe pour un total d'un peu plus de 500 000 fr. Le montant le plus important concerne le changement de la chaudière à bois à l'école de Posieux pour la somme de 320 000 fr. Côté fonctionnement, le budget prévoit un léger bénéfice de 11 000 fr. pour un total de charges de 11,5 mio. **STÉPHANIE BUCHS**